

## Proposition communiqué de presse

Le 8 septembre dernier, un groupe d'environ 70 migrants à la rue, dont une écrasante majorité de demandeurs d'asile, occupait le gymnase municipal d'Échange, rejoint quelques jours plus tard par un jeune Français, sans hébergement lui non plus.

Alors que la loi fixe un délai de 3 jours (pouvant au maximum être étendu à 10) pour l'enregistrement des demandes d'asile en préfecture, celui-ci s'étale aujourd'hui sur près de 2 mois. Alors que l'État a obligation de loger les demandeurs d'asile, une femme seule avec un bébé attendait une place en CADA... depuis un an et demi !

Par ailleurs, le code de l'action sociale fait également obligation de loger de manière inconditionnelle toute personne en situation de détresse mais plus de la moitié des demandes d'hébergement d'urgence au 115 reçoit une réponse négative, alors même que les structures d'accueil existent à Rennes mais restent désespérément closes.

Face à cette situation, un collectif de 16 organisations rennaises se mettait en place début septembre pour accompagner les personnes à la rue dans leur occupation du gymnase et dans la revendication de leurs droits. La mairie de Rennes, quant à elle, décidait de ne pas demander l'expulsion et de soutenir elle aussi la demande d'un centre d'hébergement ouvert 24 h sur 24, toute l'année, de manière inconditionnelle pour tous.

Trois semaines après le début de l'occupation du gymnase, le préfet accordait -enfin !- un rendez-vous aux associations, leur déclarant que pour lui « *il n'y avait pas de situation d'urgence* » puisque les gens n'étaient pas physiquement à la rue et qu'il était « *personnellement opposé* » à l'ouverture d'un centre de mise à l'abri, sauf s'il en recevait l'ordre du gouvernement.

Certes, l'occupation du gymnase a permis d'obtenir quelques places en CADA pour les demandeurs d'asile mais on est très loin du compte. Le 115, quant à lui, censé héberger les personnes en situation de détresse, est toujours aussi saturé (la priorité d'accueil pour les enfants de moins de 1 an a même été supprimée en juin dernier).

Les associations ont fait ce qu'elles ont pu depuis près d'un mois et demi, largement soutenues par la population (près de 200 bénévoles ont assuré, sans discontinuer, des permanences 24 h sur 24 et la livraison de repas quotidiens !).

Mais, aujourd'hui, les organisations refusent de servir de prétexte à l'immobilisme de la préfecture : à compter du 1<sup>er</sup> novembre (début de la trêve hivernale), elles se retireront de la gestion du gymnase pour la confier à la préfecture. Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine a donc 15 jours pour se mettre au travail pour respecter la loi : nous ne le ferons plus à sa place !

Le retour du gymnase à sa vocation première (celle de la pratique sportive pour les enfants des écoles du quartier) sera fêté lors d'un tournoi amical de football en salle le samedi 21 octobre.